

ANNEXE 1

Les comptes des administrations publiques locales

LUC BRIÈRE (DGCL)

Dans le contexte de la crise sanitaire, le besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques défini au sens de Maastricht atteint un niveau historiquement jamais atteint à - 212,0 Md€ (*tableau 1*), soit - 9,2 % du PIB.

L'État et les administrations de sécurité sociale, supportant la majeure partie du coût des mesures de soutien d'urgence, contribuent le plus à cette détérioration du solde, à hauteur respectivement de 71,3 Md€ (hors reprise de la dette de SNCF Réseau par l'État) et de 63,3 Md€. Les administrations publiques locales (APUL) sont en déficit de - 4,2 Md€ mais les seules collectivités locales sont à l'équilibre (0,0 Md€), après un excédent de + 1,2 Md€ en 2019. Le déficit des organismes divers d'administration locale (ODAL) se creuse, à - 4,2 Md€ après un déficit de - 2,3 Md€ en 2019, du fait de la forte augmentation des dépenses de participation aux organismes de transport de la part d'Île-de-France Mobilités, et, dans une moindre mesure, de la progression des investissements de la Société du Grand Paris.

TABLEAU 1 – CAPACITÉ (+) OU BESOIN (-) DE FINANCEMENT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES
en milliards d'euros

	2016	2017	2018	2019	2020
Administrations publiques centrales (État + ODAC)	- 82,1	- 74,5	- 68,5	- 88,1	- 159,0
Administrations de sécurité sociale	- 2,2	+ 4,9	+ 11,7	+ 14,5	- 48,8
Administrations publiques locales	+ 3,0	+ 1,6	+ 2,7	- 1,1	- 4,2
dont : collectivités locales	+ 3,3	+ 2,3	+ 4,2	+ 1,2	+ 0,0
organismes divers d'administration locale	- 0,3	- 0,7	- 1,5	- 2,3	- 4,2
Total administrations publiques	- 81,3	- 68,0	- 54,1	- 74,7	- 212,0
Déficit public notifié (au sens du traité de Maastricht)					
en pourcentage du PIB	- 3,6	- 3,0	- 2,3	- 3,1	- 9,2

Source : Insee, comptes nationaux – base 2014.

APUL : baisse des dépenses de - 0,9 % et baisse des recettes de - 2,0 %

Les dépenses et les recettes des administrations publiques locales (APUL) sont en recul, dans le contexte de la crise sanitaire, de la réforme de l'apprentissage, et de la recentralisation du revenu de solidarité active (RSA) à La Réunion.

Le montant des dépenses se replie ainsi à 269,8 Md€ en 2020 (- 0,9 %). Pour les seules collectivités locales, au sens de la comptabilité nationale, la baisse des dépenses est plus marquée (- 1,7 % en 2020). Sous l'effet de la forte augmentation des dépenses de l'État (+ 12,3 %) et de celles des administrations de sécurité sociale (+ 9,7 %) pour soutenir l'économie du fait de la crise sanitaire, le poids des dépenses des APUL dans les dépenses de l'ensemble des administrations publiques diminue de plus d'un point. Elles en représentent 19,0 % en 2020, après avoir atteint 20,1 % en 2019 (*graphique 1*). Les dépenses d'investissement

compensé par l'État. Les concours financiers de l'État progressent en 2020 du fait du dynamisme du fonds de compensation de la TVA. Globalement, les impôts perçus par les APUL s'établissent à 153,4 Md€ et représentent 6,7 % du PIB (tableau 2), et 15,0 % de l'ensemble des prélèvements obligatoires.

TABLEAU 2 – TAUX DE PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES

	<i>en % du PIB</i>				
	2016	2017	2018	2019	2020
Impôts après transferts ⁽¹⁾ perçus par :					
• les administrations publiques centrales	13,9	14,4	13,8	12,9	12,8
• les administrations publiques locales	6,2	6,2	6,4	6,4	6,7
• les administrations de sécurité sociale	7,7	7,7	8,4	9,5	10,0
• les institutions de l'Union européenne	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Cotisations sociales effectives ⁽²⁾ perçues par :					
• l'État	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4
• les administrations de sécurité sociale	16,3	16,3	15,7	14,5	14,4
Prélèvements obligatoires effectifs	44,6	45,1	44,7	43,8	44,5

Les prélèvements obligatoires comprennent :

(1) les impôts après transferts (c'est-à-dire après transferts de recettes fiscales et nets des impôts dus non recouvrables) ;

(2) les cotisations sociales effectives (nettes des cotisations dues non recouvrables).

Source : Insee, comptes nationaux – base 2014.

La dette publique au sens de Maastricht augmente de + 270,6 milliards d'euros en 2020 pour s'établir à 2 650,1 milliards d'euros, soit 115,1 % du PIB. Ce ratio augmente sous le double effet du déficit et de la contraction du PIB en 2020. Exprimé en points de PIB de 2019, il serait de 108,7 %. Les APUL augmentent leur contribution à la dette publique de + 19,5 Md€ du fait de l'endettement de la Société du Grand Paris (+ 11,1 Md€), d'Île-de-France Mobilités (+ 1,5 Md€), des régions (+ 2,9 Md€) et du secteur communal (+ 2,5 Md€).

La France dans l'Union européenne

Les dépenses des administrations publiques locales représentent en France 11,8 % du PIB en 2020 (tableau 3). Ce taux est inférieur à la moyenne européenne (18,2 % y compris les dépenses des États fédérés) et à celui d'autres grands pays, notamment ceux d'organisation fédérale.

En revanche, la part de l'investissement des administrations publiques locales dans l'investissement public en France (56,7 % de la FBCF des APU) est supérieure à la moyenne européenne (55,7 %).

Enfin, la dette des APUL qui représente en France 10,1 % du PIB en 2020 se situe en moyenne à un niveau inférieur à la moyenne européenne (14,1 %).

Définitions

Les comptes nationaux sont établis selon des concepts harmonisés au niveau européen, et qui sont revus à intervalles réguliers. Les données présentées ici sont conformes à la méthodologie de la « base 2014 ».

Les administrations publiques locales (APUL) comprennent les collectivités locales et les organismes divers d'administration locale (ODAL). Les collectivités locales regroupent les collectivités territoriales, leurs groupements à